

In Extenso

Ouest Audit

1 rue Benjamin Franklin
CS 10047
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : +33 (0)2 51 80 18 00
nantes@inextenso.fr
www.inextenso.fr

OFFICE SOCIO-CULTUREL DE DONGES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

40 rue des Ecoles
44480 DONGES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Office Socio-culturel de Donges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Office Socio-culturel de Donges à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont porté notamment sur la réalité des subventions et plus particulièrement sur leur consommation à la fin de l'exercice 2023.

Nous avons procédé à la vérification de la méthode retenue et mis en œuvre des tests pour valider son application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Office Socio-culturel de Donges à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Office Socio-culturel de Donges ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 24 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
In Extenso Ouest Audit

Françoise GRIMAUD-PORCHER

DocuSigned by:

F GRIMAUD PORCHER

1D421CC9CCED4AF...

OFFICE SOCIO CULTUREL DE DONGES
DONGES

Le 23/05/2024 à 09:10

BILAN

5

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 820.85	12 820.85		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	12 820.85	12 820.85		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 145.10	81 531.85	2 613.25	4 889.00
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	84 145.10	81 531.85	2 613.25	4 889.00
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7.50		7.50	7.50
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	7.50		7.50	7.50
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	96 973.45	94 352.70	2 620.75	4 896.50
STOCKS ET EN-COURS	3 518.12		3 518.12	3 614.62
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES	3 518.12		3 518.12	3 614.62
CREANCES D'EXPLOITATION	117 332.00		117 332.00	240 549.85
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	209.50		209.50	14 802.46
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	117 122.50		117 122.50	225 747.39
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	191 814.48		191 814.48	168 401.08
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 602.17		3 602.17	3 781.44
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	318 266.75		318 266.75	418 348.99
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	413 240.20	94 352.70	318 887.50	421 243.49

OFFICE SOCIO CULTUREL DE DONGES
DONGES

Le 23/05/2024 à 09:10

BILAN

6

Passif	31/12/2023	31.12.2022
Montant	Total	
CAPITAL	549.72	549.72
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	6 694.22	6 694.22
REPORT A NOUVEAU	234 223.13	283 752.23
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-11 892.30	-29 529.10
SITUATION NETTE (1)	229 574.77	241 467.07
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	229 574.77	241 467.07
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		118 63
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	56 222.88	119 779.81
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	18 493.41	42 335.44
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	16 586.44	16 884.84
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10.00	680.00
TOTAL DETTES (5)	89 312.73	179 776.42
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	318 887.50	421 243.49

OFFICE SOCIO CULTUREL DE DONGES
DONGES

Le 23/05/2024 à 09:10

COMPTE DE RESULTAT

7

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 195.00		5 680.00
VENTES DE BIENS	2 187.52		1 952.55
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	116 512.25		383 869.89
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		118 699.77	385 822.44
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	195 013.36		573 384.43
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	5 000.00		
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		200 013.36	573 384.43
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	4 734.83		5 635.43
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	1 559.57		3 160.51
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		327 262.53	973 682.81
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	1 666.15		1 454.56
VARIATION DE STOCK	96.50		82.06
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	130 661.31		291 272.27
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 604.31		20 618.79
SALAIRES ET TRAITEMENTS	145 929.69		545 731.13
CHARGES SOCIALES	45 880.03		148 596.12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	2 275.75		7 082.61
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	4 164.68		1 440.80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		334 278.42	1 016 278.34
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-7 075.89	-42 595.53

COMPTE DE RESULTAT

8

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 623.76		653.32
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 623.76	653.32
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			1.67
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			1.67
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 623.76	651.65
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 590.68		12 517.86
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		7 590.68	12 517.86
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 030.85		103.08
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		15 030.85	103.08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-7 440.17	12 414.78